AEF Dépêche n°564852 - Dijon, le 30/06/2017 11:15:00
- Recherche et Innovation -

Compte : eric.dutil (59609) - 147.210.238.45 - www.aef.info
Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Relations universités-organismes : il ne reste que "des points pratiques à régler" (Alain Fuchs au colloque des DGS)

Par Alexandra Caccivio

Alain Fuchs, président du CNRS
© CNRS Photothèque / Francis Vernhet

Depuis que les universités ont acquis l'autonomie, comment leurs relations avec les organismes de recherche ont-elles évolué ? C'est la question à laquelle répond Alain Fuchs, président du CNRS, lors du colloque de l'Association des DGS des universités, les 29 et 30 juin 2017. L'accord-cadre signé par le CNRS et la CPU en 2010 a été, dit-il, fondamental : il affirme que "l'UMR est la brique de base de l'organisation conjointe de la recherche fondamentale en France". Dans son exposé, Alain Fuchs indique que le CNRS continuera à financer la recherche, en quelque site que ce soit, pour renforcer "une structuration horizontale" qu'il appelle de ses vœux parce qu'elle est nécessaire à une structuration "verticale". Le président du CNRS estime également qu'il ne reste, avec les universités, que "des points pratiques à régler ", comme les questions liées à la responsabilité d'employeur.

En novembre 2010, le CNRS signait avec la CPU un accord-cadre qui affirmait "la volonté commune d'engager un rapprochement stratégique" entre l'organisme de recherche et les établissements d'enseignement supérieur (lire sur AEF). Cet accord-cadre a permis de poser des nouvelles règles, tenant compte des évolutions récentes : l'installation des universités autonomes, le passage progressif aux RCE, la mise en place des PRES, la définition d'une politique de site, le lancement des premiers appels à projet du PIA…

Sept ans après sa signature, "l'accord-cadre est toujours d'actualité", même si le contexte a beaucoup évolué, souligne Alain Fuchs, président du CNRS, lors de la conférence qu'il anime, jeudi 29 juin 2017 à Dijon, à l'occasion du colloque annuel de l'Association des directeurs généraux des services d'établissements publics d'enseignement supérieur. Le thème de son intervention : "bilan et perspectives sur dix années de relations entre le

CNRS et les établissements de l'ESR nouvellement autonomes".

Le colloque de l'ADGS, jeudi 29 juin à Dijon
© Eric Paul-UB

L'UMR : "LA BRIQUE DE BASE"

L'accord-cadre de 2010 a permis de traiter la question de manière conjointe, en répondant à la question du pilotage de la recherche, pour laquelle il y avait eu des frictions (ou "frottements", selon les termes d'Alain Fuchs) entre "le CNRS (qui avait pris ses habitudes) et les universités (en demande, pour certaines, de participer à la définition de la politique de recherche)".

"Cet accord-cadre, pour l'essentiel, affirme que l'UMR est la brique de base de l'organisation conjointe de la recherche fondamentale en France, résume Alain Fuchs. C'est une affirmation extrêmement importante."

UN PARTAGE DES RÔLES MAINTENANT CLAIR

Alors que des voix s'élèvent pour alerter sur les difficultés de gestion des UMR, le président du CNRS estime qu'il ne faut pas "se tromper de sujet" : "Le copilotage est nécessaire", martèle-t-il. Il avait été affirmé, dans l'accord-cadre de 2010, par la création de directeurs scientifiques référents (DSR) chargés, sur un site, de représenter le CNRS.

Le partage des rôles semble ainsi acquis avec d'un côté "des universités fortes et autonomes" (voire des universités fusionnées) et "un organisme national comme le CNRS qui joue un rôle, non plus surplombant […], mais un rôle de cohérence nationale et internationale, qui, à la fois, contribue aux politiques scientifiques de site et à la fois opère au niveau national des opérations qui ne se déclinent pas (ou difficilement) en politique de site."

PAS DE "POLITIQUE DE DÉSERTIFICATION"

"Les appels à projet du PIA ont été importants" dans les évolutions récentes, souligne également Alain Fuchs. Le CNRS a participé à un certain nombre d'opérations. Mais, avec trois idex lauréats [Bordeaux, Strasbourg, Aix-Marseille], le président du CNRS estime qu'"on n'est pas au bout" (lire sur AEF). "Il est clair qu'il faut poursuivre, pour aboutir à ce qui était prévu : avoir un certain nombre d'universités visibles à l'échelle mondiale."

Pour autant, la politique du CNRS ne se réduit pas au soutien d'idex et d'isite, affirme-t-il. "Le CNRS soutiendra les laboratoires qui font de la très bonne recherche où qu'ils soient sur le territoire. […] Nous n'avons pas la volonté de mener une politique de désertification", en déplaçant les chercheurs. À l'échelle internationale, "il y a des dizaines, des centaines de laboratoires très connus, qui sont dans des États ou dans des universités" invisibles dans les classements internationaux.

"UNE STRUCTURATION HORIZONTALE" QUE LE CNRS SOUTIENDRA

Alain Fuchs défend l'idée d'une structuration horizontale qui fait défaut en France. "On souffre beaucoup d'une volonté affirmée, aujourd'hui, de ne surtout pas différencier" les établissements, pour ne pas entrer dans un processus qui serait discriminant. "Clairement, ça ne va pas", dit-il.

Lorsque la structuration horizontale est faite (c'est-à-dire lorsque les établissements ont identifié leurs domaines d'excellence), "naît la structuration verticale", qui permet à quelques universités de devenir extrêmement visibles mondialement. C'est le cas à Boston avec le MIT et Harvard qui vivent à côté d'une myriade d'établissements qui renforcent cette structuration verticale (par un système de passerelles).

"C'est possible de faire ça chez nous", avance Alain Fuchs, qui affirme la volonté du CNRS de soutenir la recherche en particulier "là où il peut contribuer à cette structuration horizontale". "On n'aura pas 80 universités de recherche intensives reconnues mondialement. En revanche, on peut avoir des universités excellentes dans leur domaine, qui contribuent à l'excellence globale du système" d'ESR.

"DES POINTS PRATIQUES À RÉGLER"

Sept ans après la signature de l'accord-cadre, que reste-t-il à faire, pour lever les difficultés qui perdurent entre les universités et le CNRS ? "Nous avons progressé" pour faciliter la gestion du budget des UMR, dit Alain Fuchs. "Nous avons mis en place, à certains endroits, un dialogue de gestion conjoint, ce qui ne veut pas dire que c'est facile à organiser. Nous avions besoin pour cela d'être outillés en termes de systèmes d'information. Les discussions avec l'Amue ont permis de mettre en place Geslab et Caplab. Ça a pris du temps mais […] on y arrive. […] Il y aura des annonces très prochainement".

Autre avancée : l'obtention, par le CNRS, du statut de centrale d'achats permet à l'organisme de recherche d'être à disposition de ses partenaires lorsqu'il est pertinent de publier des marchés de manière conjointe.

"Il n'y a plus de doute", souligne Alain Fuchs : les questions qui restent à régler portent aujourd'hui, non plus sur des "sujets de fond", mais sur "des points pratiques à régler". Parmi ceux-ci : les questions liées à la responsabilité d'employeur des établissements. Un exemple : les UMR doivent rendre des comptes à deux services d'hygiène et sécurité et à deux services de médecine préventive pour couvrir les mêmes risques. C'est un des sujets pour lesquels "j'ai souhaité, cette année, que l'on donne une impulsion" pour opérer "des mutualisations qui peuvent se faire et qui, à certains endroits, se sont faites".

Quelle soutenabilité pour la recherche ?

La question de la soutenabilité d'un modèle de financement partagé intégrant les frais de

gestion est "une question épineuse", commente Alain Fuchs. "Il y a des points sur lesquels on peut progresser car nous sommes dans un modèle assez inique. Le financement de la maintenance des infrastructures, par exemple, doit faire l'objet de versements de la part des organismes financeurs comme l'Europe, sous la forme d'un préciput. Il y a un vrai sujet sur lequel on n'a pas assez avancé. Chaque fois que tombe un contrat avec une agence de financement française ou européenne, ou avec une entreprise, ce contrat pèse sur les finances de l'hébergeur." Pour lui, cette situation est anormale. "Quand ça pèse, qu'est-ce qu'on fait ? On va voir ailleurs", dit-il.